

ARRETE MUNICIPAL**Portant restriction de circulation et de stationnement dans le cadre de la préparation du chantier de pose du réseau d'assainissement collectif**

Le maire de la commune Plachy-Buyon (Somme)
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
CONSIDERANT la demande de l'entreprise SADE-CGTH;
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des sondages d'investigation dans diverses rues du village dans le cadre de la préparation du chantier de pose du réseau d'assainissement collectif;

Dans un souci de sécurité pour les usagers de la voie publique et pour le personnel intervenant sur le chantier,

ARRETE

ARTICLE 1er : la circulation sera restreinte et le stationnement interdit sur les portions de voies en travaux à Plachy-Buyon , dans les rues ci-après désignées :

- rue du commandant Dedart (ex rue du Pont)
- rue de la Fontaine
- rue du moulin
- place du Petit Plachy
- rue de Creuse
- allée Ecce Homo
- rue de la Gare
- rue de Bacouel

Du 26 janvier 2015 jusqu'au 13 mars 2015
du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00,

ARTICLE 2 : L'entreprise SADE-CGTH s'engage à mettre en place toute la pré-signalisation et la signalisation réglementaire nécessaire concernant les chantiers fixes temporaires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU et monsieur le Garde champêtre territorial de PLACHY-BUYON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Saint Sauflieu
- Monsieur le garde champêtre territorial

Fait à Plachy-Buyon, le 23 janvier 2015

Le maire,
Lionel NORMAND

